

LE GUIDE DU PROPRIÉTAIRE

AGRÉATION DE CAMP

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D'UN TERRAIN OU
D'UN BÂTIMENT ET ENVISAGEZ D'ACCUEILLIR
DES CAMPS DE VACANCES CET ÉTÉ ?

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE ?



LES ÉTAPES À SUIVRE :

1

JE POSSÈDE UN TERRAIN OU UN BÂTIMENT ET JE SOUHAITE LE LOUER AUX MOUVEMENTS DE JEUNESSE CET ÉTÉ. JE COMMENCE PAR VISITER LE SITE DE LA VILLE DE ROCHEFORT, DANS LA SECTION "ENFANCE-JEUNESSE - CAMPS DE VACANCES - INFORMATIONS POUR LES PROPRIÉTAIRES". LÀ, JE CONSULTE LE RÈGLEMENT DE POLICE ET JE M'ASSURE DE BIEN REMPLIR TOUTES LES CONDITIONS MENTIONNÉES.

2

ENSUITE, JE LIS ATTENTIVEMENT ET COMPLÈTE CORRECTEMENT LE FORMULAIRE DE "DEMANDE D'AGRÉATION POUR UN ENDROIT DE CAMP DE VACANCES DANS UN BÂTIMENT, UNE PARTIE DE BÂTIMENT OU SUR UN TERRAIN".

PUIS, JE RASSEMBLE LES DOCUMENTS À JOINDRE À MA DEMANDE D'AGRÉATION. JE M'ASSURE D'AVOIR EN MA POSSESSION UN PLAN CADASTRAL PRÉCIS INDIQUANT L'EMPLACEMENT DU TERRAIN/BÂTIMENT AINSI QUE SA SUPERFICIE. CE PLAN PEUT ÊTRE OBTENU À LA VILLE, AU SERVICE URBANISME. S'IL S'AGIT D'UN BÂTIMENT, JE DOIS ÉGALEMENT DISPOSER DE L'ATTESTATION SÉCURITÉ-INCENDIE ET DE L'ATTESTATION DE CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES/GAZ.

3

JE DOIS ÉLABORER UN RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR DESTINÉ AUX FUTURS LOCATAIRES. CE DOCUMENT REPRENDRA TOUTES LES RÈGLES QUI RÉGISSENT LE TERRAIN OU LE BÂTIMENT, Y COMPRIS DES DÉTAILS IMPORTANTS COMME LA GESTION DES DÉCHETS ET L'APPROVISIONNEMENT EN EAU.

4

DE PLUS, JE CRÉE UN CONTRAT DE LOCATION STANDARD À L'ATTENTION DES FUTURS LOCATAIRES. CE CONTRAT PRÉCISE LES MODALITÉS DE LOCATION ET ME PERMET DE ME PROTÉGER EN TANT QUE PROPRIÉTAIRE. HEUREUSEMENT, DES MODÈLES POUR CES DEUX DOCUMENTS SONT DISPONIBLES SUR LE SITE DE LA VILLE, CE QUI FACILITE GRANDEMENT LA TÂCHE. J'ANNEXE ÉGALEMENT CES DOCUMENTS À MA DEMANDE D'AGRÉATION.

5

MON DOSSIER EST ENFIN PRÊT. JE PEUX MAINTENANT LE TRANSMETTRE À L'AGENTE RÉFÉRENTE, MADAME HÉLOÏSE MULLENS, SOIT PAR E-MAIL, SOIT PAR COURRIER.

DÈS QUE L'ADMINISTRATION COMMUNALE AURA REÇU MON DOSSIER, IL ENTAMERA LA SUITE DU PROCESSUS. IL CONTACTERA LA ZONE DE SECOURS DINAPHI. LEUR RÔLE SERA DE VÉRIFIER LES NORMES DE SÉCURITÉ ET LA POSSIBILITÉ D'INTERVENTION DES SECOURS SUR PLACE. ENSUITE, LA VILLE ATTRIBUERA UN NUMÉRO D'IDENTIFICATION, PERMETTANT AINSI DE MAINTENIR À JOUR UN RÉPERTOIRE CONTENANT TOUTES LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES EN CAS D'URGENCE.

LA POLICE LOCALE SERA ÉGALEMENT INFORMÉE. S'IL S'AGIT D'UN TERRAIN, IL CONTACTERA ÉGALEMENT LA DNF (DÉPARTEMENT DE LA NATURE ET DES FORÊTS).

CE DOSSIER SERA EXAMINÉ PAR LE COLLÈGE COMMUNAL, QUI DÉCIDERA D'ACCORDER OU NON L'AGRÉATION POUR L'ÉTABLISSEMENT DE CAMPS. CE N'EST QU'APRÈS AVOIR REÇU UN COURRIER DE CONFIRMATION QUE JE SERAI VÉRITABLEMENT EN RÈGLE. L'AGRÉATION SERA RENOUVELÉE CHAQUE ANNÉE DE MANIÈRE TACITE.

CEPENDANT, CHAQUE ANNÉE, JE DEVRAI ACCOMPLIR UNE TÂCHE SUPPLÉMENTAIRE. IL ME FAUDRA COMMUNIQUER À L'AGENTE RÉFÉRENTE, MADAME HÉLOÏSE MULLENS, AVANT LE 1ER JUIN DE CHAQUE ANNÉE, LA LISTE DE MES LOCATIONS POUR L'ANNÉE À VENIR. POUR FACILITER CETTE DÉMARCHE, JE PEUX TROUVER LE DOCUMENT À REMPLIR SUR LE SITE DE LA VILLE.

PLAN DE COHÉSION SOCIALE

MADAME MULLENS HELOISE



heloise.mullens@rochefort.be



084/37 41 98 OU 0470/80 12 23



L'AGRÉATION DE CAMP C'EST L'AUTORISATION OFFICIELLE QUI VOUS PERMET DE LOUER VOTRE TERRAIN OU BÂTIMENT POUR L'ÉTABLISSEMENT DE CAMPS DE VACANCES EN TOUTE LÉGALITÉ.

EN DATE DU 29 AVRIL 2021, LE CONSEIL COMMUNAL A ADOPTÉ UN RÈGLEMENT DE POLICE VISANT À LA SÉCURITÉ ET À LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE LORS DE L'ÉTABLISSEMENT DE CAMPS DE VACANCES. CE RÈGLEMENT EST MIS EN PLACE POUR MIEUX ENCADRER LES MOUVEMENTS DE JEUNESSE ET LES PROPRIÉTAIRES AFIN DE S'ASSURER DE LA SÉCURITÉ DE TOUS.

LES PROPRIÉTAIRES DOIVENT OBTENIR L'AGRÉATION DE CAMP AVANT LE 1ER AVRIL 2024 S'ILS SOUHAITENT LOUER LEUR TERRAIN OU BÂTIMENT AUX MOUVEMENTS DE JEUNESSE. LE NON-RESPECT DU RÈGLEMENT PEUT ENTRAÎNER DES SANCTIONS ADMINISTRATIVES DE 50 À 500 EUROS.

LE BOURGMESTRE PEUT ORDONNER L'INTERRUPTION IMMÉDIATE D'UN CAMP EN CAS DE TROUBLES À L'ORDRE PUBLIC OU DE NON-RESPECT DU RÈGLEMENT.

TOUTES LES INFORMATIONS ET DOCUMENTS RELATIFS AUX CAMPS DE VACANCES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE DE LA VILLE DE ROCHEFORT.

